

CHAMARRÉ

Société en Commandite par Actions

Au capital de 5.801.681 euros

Siège social : 1, rue Méhul

75002 Paris

481 539 526 R.C.S. PARIS

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE DEVANT ÊTRE SOUMIS
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 25 JUIN 2009**

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

SOMMAIRE

1.	GOUVERNEMENT d'entreprise.....	1
1.1.	Organisation de la direction et de l'administration de la Société.....	1
2.	Présentation de l'activité	2
2.1.	Présentation générale.....	2
2.2.	Faits marquants de l'exercice clos le 31 décembre 2008	2
2.3.	Recherche et développement.....	3
2.4.	Perspectives	Erreur ! Signet non défini.
2.5.	Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	3
	CRCA Brie Picardie : 910 000 € soit 43,33 % du total, sous la forme de 2 prêts d'un montant respectivement de :	4
	CRCA Ile de France : 595 000 € soit 28,33 % du total, sous la forme de 2 prêts d'un montant respectivement de :	4
	BRED Banques Populaires : 595 000 € soit 28,33 % du total, , sous la forme de 2 prêts d'un montant respectivement de :	5
3.	Informations financières.....	6
3.1.	Etats financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	6
3.2.	Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.....	6
3.3.	Changement de methode et regle de presentation des comptes.....	7
3.4.	Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices	7
3.5.	Examen de la situation financière et du résultat.....	7
3.5.1.	Présentation générale.....	7
3.5.2.	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2008.....	7
3.5.3.	Perspectives pour l'exercice 2009	Erreur ! Signet non défini.
4.	Informations sociales et environnementales	8
4.1.	Informations sociales	8
4.1.1.	Effectifs	8
4.1.1.1	Effectif total (nombre de personnes inscrites au 31 décembre 2008).....	8
4.1.1.2	Informations environnementales	8
5.	Capital et actionariat	8
5.1.	Capital Social.....	8
5.1.1.	Composition du capital social	8
5.1.2.	Actionariat des salariés	8
5.1.2.1	Emission de bons de souscription d'actions.....	8
5.2.	Structure du capital de la Société	10
5.2.1.	Répartition du capital social et des droits de vote	10

5.3.	Résolutions de la compétence de l'Assemblée générale ordinaire annuelle	10
5.3.1.	Approbation des comptes annuels (Première résolution)	10
5.3.2.	Approbation des comptes consolidés (Deuxième résolution)	11
5.3.3.	Charges et dépenses non déductibles (Troisième résolution)	11
5.3.4.	Affectation du résultat (Quatrième résolution).....	11
5.3.5.	Conventions réglementées (Cinquième résolution).....	11
5.3.6.	Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de surveillance (Sixième résolution)	11
5.3.7.	Quitus (Septième résolution).....	11
5.3.8.	Ratification de Sûretés accordées par la Société (Huitième résolution)	12
5.3.9.	Pouvoirs (Neuvième résolution).....	12
6.	ANNEXES.....	12
Annexe 1	Liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et les membres du Conseil de surveillance	14
Annexe 2	Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices	15
Annexe 3	Tableau des filiales et participations	16
Annexe 4	Texte des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale mixte des associés en date du 25 juin 2009.....	17
Annexe 5	Répartition du capital social au 31 mars 2009	21
Annexe 6	Tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2008	22

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis pour vous rendre compte de l'activité de Chamarré (la "Société" ou "Chamarré") et de sa filiale The Other Wine & Spirits, LLC ("OWS") composant le groupe Chamarré (le "Groupe") au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et le projet d'affectation du résultat.

Vous aurez ensuite à examiner les autres questions portées à l'ordre du jour et à vous prononcer sur les résolutions qui vous seront soumises en conclusion de notre exposé et de celui de votre Commissaire aux comptes.

1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1.1. ORGANISATION DE LA DIRECTION ET DE L'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE

La direction de la Société est assurée par la Société Renaudat et Associés SAS, son seul associé commandité Gérant. La Société Renaudat et Associés SAS est elle-même représentée Monsieur Pascal Renaudat, son Président.

Les membres du Conseil de surveillance sont :

Nom	Fonction
Vitifrance Participations, membre et Président du Conseil de surveillance représentée par la Société d'intérêt Collectif Agricole Union de Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), elle-même représentée au Conseil de surveillance de Chamarré par son représentant permanent Monsieur Pierre Salles	Président
Producta S.A	Membre
Distillerie des Moisans S.A.S.....	Membre
Les Amis de Chamarré.....	Membre
Monsieur Guy Cornet	Membre
Madame Véronique Legaret.....	Membre

La liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et par les membres du Conseil de surveillance figure en Annexe 1.

2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

2.1. PRESENTATION GENERALE

La Société a été immatriculée le 1^{er} mars 2005 auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Le Groupe se veut une réponse à la crise de la filière vinicole française et à l'érosion des parts de marchés des vins français à l'étranger et notamment sur les marchés les plus importants et les plus dynamiques.

En effet, la part de marché du vin français à l'export n'a cessé de baisser. Cette part est passée de 39% en 1990 à 18% en 2006 pour le marché anglais. De même pour les USA, cette part est passée de 30% à 14% des vins importés sur la même période. Parallèlement à ce constat d'échec et de crise du vin français, l'industrie mondiale du vin a assisté à une montée en puissance des vins du Nouveau Monde.

La Société ne se positionne pas comme un producteur mais comme une société spécialisée dans la création et la commercialisation de vins.

Le Groupe a fédéré autour de lui les principales caves coopératives viticoles françaises représentant 6,5% de la production française 2006 pour sécuriser ses approvisionnements (sécurisation mais pas de dépendance car aucun contrat d'approvisionnement exclusif n'a été négocié).

Dans un deuxième temps, la Société a confié à un *wine-maker* (œnologue) de premier plan et à son équipe, l'élaboration d'une gamme complète de vins en adéquation avec les goûts des consommateurs.

Le cœur de métier de la Société est d'assurer la commercialisation de cette gamme auprès des consommateurs étrangers et français par le biais d'un déploiement d'un vaste réseau commercial et d'un investissement commercial et marketing important autour de la marque.

2.2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

L'année 2008 a été marquée par les événements suivants qui ont affecté l'activité et l'organisation de la Société :

- Les principaux associés commanditaires de la Société, Producta S.A., La Languedocienne S.A., Vivadour, Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon, Société d'intérêt Collectif Agricole Union des Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), Saint Cyr Participation, VITI COOP BEAUJOLAIS, Union des Vignerons des Côtes du Rhône (UVCDR), Cave Coopérative Agricole des Vignerons de Rasteau, (les "**Apporteurs**"), se sont regroupés pour créer une société par actions simplifiée et qui a pris comme dénomination sociale "**VitiFrance Participations**" (ci-après "**VitiFrance Participations**"),.

– Ainsi, les Apporteurs ont apportés aux termes des statuts de VitiFrance Participations signés le 15 octobre 2008 toutes les actions qu’ils détiennent respectivement dans la Société à VitiFrance Participations, à l’exception de Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon qui a apporté uniquement 50% de sa participation dans le capital de la Société.

– Ainsi, au terme de ces Apports, VitiFrance Participations détient une participation de 23,66% dans le capital de la Société à ce jour.

Au 31 décembre 2008 notre Société détient 75,30% de la société américaine “O.W.S” chargée du développement de l’activité sur le continent américain ; la filiale est en phase de démarrage.

Au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2008, la Société n’a procédé à aucune acquisition ou cession de société.

Il n’y a pas de participation des salariés au capital de notre Société.

2.3. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n’a pas d’activité en matière de recherche et développement.

2.4. PERSPECTIVES POUR L’EXERCICE 2009

La viticulture n’a malheureusement pas échappé à la crise financière mondiale.

Nous concernant, les premiers pays touchés furent les USA, la Grande – Bretagne et l’Europe de l’Est ou notamment la Russie et l’Ukraine ont du subir une dévaluation de leur monnaie de plus de 40%.

Nous prévoyons un chiffre d’affaire de 50% inférieur au budget sur la Grande Bretagne qui est devenu un pays de discount et ou il est pratiquement impossible de dégager la moindre marge.

Concernant la Russie notre accord de distribution avec le plus gros importateur Russe a été dénoncé. Ceci n’a aucune conséquence sur notre budget

Les premiers chiffres officiels indiquent une baisse des exportations des vins et spiritueux français de plus de 20%.

Les conséquences de cette crise a fortement ébranlé le milieu bancaire qui de fait a profondément réduit le financement aux entreprises et donc à nos clients.

La solution la plus naturelle pour les entreprises de se financer a été de réduire considérablement leur stock et de travailler en flux tendu. Ceci entraîna une chute des commandes et par conséquent une chute vertigineuse des prix des grandes régions viticoles mondiales.

Le dollar et la livre étant toujours défavorable à l'euro, nous avons vu une recrudescence des vins d'Amérique du sud principalement argentins aux USA et chiliens en Asie et en Grande-Bretagne.

Pour exemple la France qui était le deuxième fournisseur en 2006 est dorénavant le quatrième fournisseur derrière l'Australie, les USA et l'Italie.

Une chance pour Chamarré.

Dans ce contexte la notion de service va devenir un argument aussi important que celui du prix.

Pour continuer à travailler en flux tendu nos clients vont devoir réduire le nombre de leurs fournisseurs et ne garder que ceux qui auront le plus de références et le meilleur service commercial. Chamarré rendre idéalement dans ce contexte ou nous devons obligatoirement pour nous imposer, proposer une gamme de trois vins rouges, rosés et blanc de premier prix.

Dans ce contexte néanmoins morose nous devrions viser notre objectif d'équilibre de la société en réduisant considérablement nos charges de structure et de nous concentrer sur l'implantation de notre gamme Grande Réserve.

Les nouveautés de l'année seront le lancement de notre gamme Premium Series en PET et celui du Brut Chamarré.

2.5. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Gérant a le 19 janvier 2009 a sur délégation que lui a donné l'assemblée générale extraordinaire des associés du 29 août 2007 décidé d'augmenter le capital au profit de VitiFrance Participations, d'un montant de 150.000 € (prime d'émission incluse), par émission de 75.000 actions nouvelles d'une valeur nominale d'1 € émises à un prix de souscription de 2 € par action. Chaque action est assortie d'une prime d'émission de 1 €, soit une prime d'émission d'un montant total de 75.000 €.

La Société a signé en mars 2009 avec CRCA Brie Picardie, CRCA Ile de France et la BRED Banques Populaires (ci-après les "**Prêteurs**") (tel que ce terme est défini dans le contrat de prêt) un contrat de prêt d'un montant total de 2.100.000 € (ci-après le "**Contrat de Prêt**") dont les modalités principales sont les suivantes :

CRCA Brie Picardie : 910 000 € soit 43,33 % du total, sous la forme de 2 prêts d'un montant respectivement de :

- 595 000 € : 5 ans amortissable ;
- 315 000 € : 2 ans amortissable avec une franchise de capital d'un an.

CRCA Ile de France : 595 000 € soit 28,33 % du total, sous la forme de 2 prêts d'un montant respectivement de :

- 387 000 €, soit 65% : 5 ans amortissable ;
- 208 000 €, soit 35% : 2 ans amortissable avec une franchise de capital d'un an.

BRED Banques Populaires : 595 000 € soit 28,33 % du total, , sous la forme de 2 prêts d'un montant respectivement de :

- 387 000 €, soit 65% : 5 ans amortissable ;
- 208 000 €, soit 35% : 2 ans amortissable avec une franchise de capital d'un an.

En conséquence la Société va devoir consentir les sûretés suivantes :

- l'acte de nantissement de fonds de commerce devant être conclu entre, *inter alia*, la Société et les Prêteurs (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Prêt) (ci-après l' "**Acte de Nantissement de Fonds de Commerce**"),.
- l'acte de nantissement de Gage Auxiga de 1M€ sur stock nanti (ci-après le "**Gage sur Stock Via Auxiga**"),
- l'acte de nantissement en second rang des comptes de garantie Eurofactor (uniquement pour CRCA Ile de France et BRED) : mise en place à voir entre CRCA Ile de France et BRED (ci-après l' "**Acte de Nantissement en second rang des comptes de garantie Eurofactor**")

La Société a obtenu un accord pour recevoir une subvention non remboursable dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle Organisation Commune des Marchés du secteur vitivinicole visant notamment à soutenir des actions de promotion dans les pays tiers (hors Union européenne) afin de renforcer l'image et développer la consommation des produits européens sur ces marchés et à favoriser le développement de flux d'exportations durables. L'autorité nationale compétente apporte pour le compte de l' Union européenne un soutien financier à Chamarré pour faciliter la mise en place d'un programme d'actions de promotion et d'exportation de vins sur les marchés des Etats-Unis, de la Russie, de Taïwan et de la Chine (dont Hong-Kong).

Ce programme concerne des vins bénéficiant soit d'une appellation d'origine contrôlée soit d'une indication géographique protégée, ou des vins avec indication de cépage(s).

La participation financière de la Communauté européenne est de 50 % des coûts des actions reconnues éligibles, et réellement supportés par l'entreprise pour la réalisation des actions. Son montant maximum est de deux millions cent soixante mille euros (2 160 000 €) pour la totalité des trois années du programme.

L'apport de capitaux dans la Société étant jugé prioritaire pour le développement et la pérennité de son activité. En effet, la Société pour financer son développement, et pour promouvoir l'esprit entrepreneurial qui s'attache à son développement, en France et à l'étranger, a décidé de procéder à une augmentation de capital d'un montant de 2.250 K€.

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 31 mars 2009 a décidé une augmentation de capital d'un montant maximum de 5.000.000 € (hors prime d'émission), (ci-après l'"**Augmentation de Capital**") au profit d'investisseurs dits qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs, sous réserve que les investisseurs agissent pour leurs fonds propres (conformément à l'article L 411-2-II-4-b du Code monétaire et financier), pouvant être notamment des investisseurs souhaitant bénéficier de la loi TEPA en bénéficiant d'une réduction d'ISF (ci-après les "**Bénéficiaires**").

A la connaissance de la Société, il n'existe, à la date d'arrêté des états financiers, aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

3. INFORMATIONS FINANCIERES

3.1. ETATS FINANCIERS ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

L'exercice 2008, clôturé le 31 décembre 2008, est le quatrième exercice de la Société. L'exercice en cours a eu une durée de douze mois.

Les comptes présentés font apparaître une perte de (2.534.269) € contre une perte de (3.390.704) € pour l'exercice clos le 31 décembre 2007.

La Société a réalisé un chiffre d'affaires total de 4.028.802 € (contre 4.046.053 € pour l'exercice précédent), dont 1.170.204 € de ventes de bouteilles de vin et autres en France, 2.858.598 € de ventes de bouteilles de vin à l'export. Le total des produits d'exploitation s'élève à 4.713.963 €. Les charges d'exploitation s'élèvent à 7.190.724 € (contre 8.164.175 € pour l'exercice précédent), générant ainsi une perte d'exploitation de 2.476.761 € (contre 3.343.115 € pour l'exercice précédent). Avec un résultat financier négatif de 33.374 € (contre 47.217 € pour l'exercice précédent), le résultat courant s'établit à (- 2.510.135) €. En ajoutant la perte exceptionnelle de (24.134) €, le résultat est une perte de (2.534.269) € (contre une perte de (3.390.704) € pour l'exercice précédent).

Si les états financiers qui vous sont présentés reçoivent votre approbation, nous vous proposons d'affecter cette perte dans les conditions mentionnées dans les projets de résolution soumis à votre approbation.

3.2. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Conformément aux dispositions de l'article L.233-16 du Code de commerce, la Société a établi selon les méthodes prévues à l'article L.233-18 du Code de commerce, les comptes consolidés au 31 décembre 2008 avec les sociétés dont la liste figure en Annexe 3.

La Société établit pour la deuxième fois des états financiers consolidés. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 qui constitue le deuxième exercice (consolidé) de la Société, pour lequel une information financière est présentée.

Les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 font ressortir un total produits de 6.191 K€ (contre 4.980 K€ pour l'exercice précédent) et un total de charges d'un montant de 9.521 K€ (contre 9.304 K€ pour l'exercice précédent). Le total du bilan consolidé au 31 décembre 2008 s'élève à 8.777 K€ (contre 9.425 K€ pour l'exercice précédent).

Dans le cadre des projets de résolutions qui sont soumis à l'approbation des actionnaires, nous vous proposons d'approuver les états financiers consolidés de la Société faisant apparaître une perte d'un montant de 3.338 K€ (contre une perte de (4.353) K€ pour l'exercice précédent). La Société intègre OWS depuis le 1^{er} janvier 2007.

3.3. CHANGEMENT DE METHODE ET REGLE DE PRESENTATION DES COMPTES

Il n'y a pas eu de changement de méthode et de règle de présentation des comptes lors de l'exercice 2008.

3.4. TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices figure en Annexe 2 au présent rapport.

3.5. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

3.5.1. Présentation générale

3.5.2. Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007

L'exercice 2008 est le second exercice de consolidation.

L'exercice 2008 a été marqué par les données suivantes : le chiffre d'affaires brut (avant rabais, remises, ristournes) s'est établi à 6.300 K€, et le résultat opérationnel avant autres produits et charges ajusté (EBITA ajusté) à – 3.330 K€. Le flux de trésorerie disponible ("*Free cash flow before interest and taxes paid*") sur

activité générale après investissements nets et avant intérêts et impôts était de -4.058 K€, pour une variation de trésorerie globale sur la période de 4.137 K€.

4. INFORMATIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

4.1. INFORMATIONS SOCIALES

4.1.1. Effectifs

4.1.1.1 Effectif total (nombre de personnes inscrites au 31 décembre 2008)

Au 31 décembre 2008, la Société Chamarré employait 13 personnes contre 11 personnes également au 31 décembre 2007.

4.1.1.2 Informations environnementales

Du fait de son activité actuelle, la Société n'est pas confrontée à des problématiques environnementales importantes.

5. CAPITAL ET ACTIONNARIAT

5.1. CAPITAL SOCIAL

5.1.1. Composition du capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social est de 5.726.681 €. Il est divisé en 5.726.681 actions de 1 € de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie.

Conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2008 figure en Annexe 4 au présent rapport.

5.1.2. Actionnariat des salariés

5.1.2.1 Emission de bons de souscription d'actions

Conformément à la cinquième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des associés du 12 juin 2007, et conformément aux articles L. 225-129-1 et L. 225-138-I de Commerce, cette Assemblée a délégué au Gérant, pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée, tous pouvoirs pour procéder à l'émission, en une ou plusieurs fois, de 1.000.000 bons de souscription d'actions (les "**BSA Managers**"), donnant chacun droit à la souscription d'une action ordinaire nouvelle, et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- nombre total de bons : 1.000.000
- prix payé pour la souscription de chaque bon : 0,01 €

- prix payé pour la souscription de la totalité des bons : 10.000 €
- nombre total d'actions nouvelles pouvant être souscrites : 1.000.000
- prix de souscription d'une action lors de l'exercice d'un bon : 1,50 €

L'exercice de la totalité des BSA Managers augmenterait le capital social d'un montant nominal de 1.000.000 €.

L'Assemblée a décidé de supprimer le droit préférentiel de souscription relatif à l'émission des BSA Managers, au profit de Messieurs Paul Bougnoux, Hubert Surville, Michel Boulaire, Régis d'Indy, Vincent Norguet, Patrick Mourlhon et Pierre Courbon (ci-après les "**Managers**" de la Société).

L'émission de ces BSA Managers permettrait au Managers de la Société de pouvoir maintenir leur pourcentage de participation à hauteur de 6 % maximum dans le capital de la Société suite aux différentes augmentations de capital à venir.

L'Assemblée générale a donné tous pouvoirs au Gérant, pour mettre en œuvre la présente délégation.

Conditions définitives de l'opération

a. Décision du Gérant du 29/8/2007

Conformément à la décision de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007 et aux fins de permettre aux Managers de pouvoir maintenir leur pourcentage de participation à hauteur de 6% du capital, suite à l'augmentation de capital décidée par le Gérant le 10 août 2007 d'un montant de 1.333.334 €, le Gérant a décidé le 29 août 2007 :

- d'arrêter et d'approuver les caractéristiques et modalités d'émission des BSA Managers devant être attribués aux Managers de la Société telles que décrites (les "**Caractéristiques et Modalités des BSA Managers**") figurant en Annexe 1 de la décision de la gérance du 29 août 2007, et décidé notamment :

- de procéder à l'émission de 85.594 BSA Managers, donnant lieu à une augmentation de capital à terme d'un montant nominal maximal de 85.594 €, majoré le cas échéant du montant nominal des actions à émettre, pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, les droits des porteurs de BSA Managers.

b. Décision du Gérant du 6/11/2007

Après avoir pris acte de (i) la décision de l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007 autorisant le Gérant à émettre des BSA Managers, (ii) la décision d'augmentation de capital décidée par le Gérant le 10 août 2007 d'un montant de 1.333.334 €, (iii) la renonciation individuelle en date du 13 septembre 2007 par

chacun des Managers à souscrire la totalité des BSA Managers qui lui revient sous condition suspensive de l'inscription de la Société sur le Marché Libre, et (iv) l'inscription de la Société sur le Marché Libre le 24 octobre 2007, le Gérant a décidé le 6 novembre 2007 :

- de procéder à l'émission de 152.278 BSA Managers supplémentaires donnant lieu à une augmentation de capital à terme d'un montant nominal maximal de 152.278 €, majoré le cas échéant du montant nominal des actions à émettre, pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux dispositions contractuelles applicables, les droits des porteurs de BSA Managers ;

- que le nombre total et définitif de BSA Managers est de 237.872 (y compris l'émission de 85.594 BSA Managers décidée le 29 août 2007).

5.2. STRUCTURE DU CAPITAL DE LA SOCIETE

5.2.1. Répartition du capital social et des droits de vote

A la connaissance de la Société, les noms des principaux associés au 31 mars 2009, figurent en Annexe 5 au présent rapport.

À chaque action de la Société est attaché un droit de vote. En conséquence, les associés de la Société disposent d'un nombre de droits de vote égal au nombre d'actions qu'ils détiennent.

À ce jour la Société ne détient pas d'action d'autocontrôle.

Le tableau des filiales et participations de la Société figure en Annexe 3 au présent rapport.

o o
o

L'Assemblée générale mixte des associés de la Société a été convoquée par le Gérant pour le 25 juin 2009 à 18 heures au 13 avenue Résistance, 33310 Lormont, afin de se prononcer sur les projets de résolution qui lui sont soumis et qui sont joints en Annexe 6 au présent rapport.

Les motifs de chacune des résolutions proposées sont exposés ci-dessous.

5.3. RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

5.3.1. Approbation des comptes annuels (Première résolution)

La première résolution soumet à l'approbation des associés les comptes sociaux de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ces comptes sociaux font ressortir une perte de (2.534.269) €.

5.3.2. Approbation des comptes consolidés (Deuxième résolution)

La deuxième résolution soumet à l'approbation des associés les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Ces comptes consolidés font ressortir une perte de (3.338) K€.

5.3.3. Charges et dépenses non déductibles (Troisième résolution)

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous proposons de constater qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles.

5.3.4. Affectation du résultat (Quatrième résolution)

Nous vous proposons d'approuver l'affectation de la perte de l'exercice écoulé s'élevant à (2.534.269) €, telle qu'elle vous est proposée par le Gérant, et de décider, en conséquence, d'affecter l'intégralité de cette perte au poste "Report à nouveau". Nous vous proposons également de prendre acte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social.

5.3.5. Conventions réglementées (Cinquième résolution)

La cinquième résolution concerne l'approbation par les associés des conventions visées par les articles L.226-10 et suivants du Code de commerce, c'est-à-dire les conventions dites "réglementées" qui ont été approuvées par le Conseil de surveillance. Ces conventions ont été conclues soit au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit au cours d'un exercice antérieur et se sont poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

5.3.6. Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de surveillance (Sixième résolution)

La sixième résolution soumet à l'approbation des associés, la ratification de la cooptation de Vitifrance Participations, membre et Président du Conseil de surveillance représentée par la Société d'intérêt Collectif Agricole Union de Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), elle-même représentée au Conseil de surveillance de Chamarré par son représentant permanent Monsieur Pierre Salles, en remplacement de la Société d'intérêt Collectif Agricole Union de Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), cette cooptation a été effectué par le Conseil de surveillance le 7 octobre 2008.

5.3.7. Quitus (Septième résolution)

La septième résolution propose aux associés de donner au Gérant un quitus au titre de la gestion de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et de donner également quitus aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé.

5.3.8. Ratification de Sûretés accordées par la Société (Huitième résolution)

La huitième résolution propose aux associés lecture faite du rapport de la gérance, dûment informé de la signature d'un contrat de prêt d'un montant total de 2.100.000 € (ci-après le "**Contrat de Prêt**"), conclu entre la Société et CRCA Brie Picardie, CRCA Ile de France et la BRED Banques Populaires (ci-après les "**Prêteurs**") (tel que ce terme est défini dans le contrat de prêt) aux termes duquel la Société affectera en nantissement au profit des Prêteurs, le ou les fonds de commerce qu'elle détient ou qu'elle viendrait à détenir afin de garantir l'ensemble des obligations de la Société envers les Prêteurs au titre des Documents de Financement, d'autoriser le Gérant à négocier et conclure la convention de nantissement de fonds de commerce de la Société, au nom et pour le compte de la Société.

5.3.9. Pouvoirs (Neuvième résolution)

La neuvième résolution concerne les pouvoirs devant être consentis en vue d'accomplir les formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale, en particulier les formalités de dépôt et de publicité.

5.3.10. Décision à prendre dans le cadre de l'article L. 225-248 du Code de commerce (Première résolution)

La première résolution propose aux associés de constater que, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuvés ce jour font apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et, décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société mais de poursuivre son activité.

5.3.11. Pouvoirs (Deuxième résolution)

La deuxième résolution concerne les pouvoirs devant être consentis en vue d'accomplir les formalités consécutives à la tenue de l'Assemblée générale, en particulier les formalités de dépôt et de publicité.

6. ANNEXES

1. Liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et les membres du Conseil de surveillance
2. Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices
3. Tableau des filiales et participations
4. Tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2008

5. Répartition du capital social au 31 mars 2009
6. Texte des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale mixte des associés en date du 25 juin 2009

Annexe 1

Liste des mandats et fonctions exercés par le Gérant et les membres du Conseil de surveillance

Nom, prénom, adresse professionnelle et âge	Mandat	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des cinq derniers exercices sociaux
Renaudat & Associés SAS	Gérant et seul associé commandité	1 ^{er} mars 2005	Indéterminée	N/A
Vitifrance Participations, membre et Président du Conseil de surveillance représentée par la Société d'intérêt Collectif Agricole Union de Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), elle-même représentée au Conseil de surveillance de Chamarré par son représentant permanent Monsieur Pierre Salles	Président et Membre du Conseil de surveillance Président	7 octobre 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	
Producta S.A.	Membre du Conseil de surveillance	1 ^{er} mars 2005	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	Parsat-Administrateur
Distillerie des Moisans S.A.S.	Membre du Conseil de surveillance	1 ^{er} mars 2005	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010	(à disposition au siège)
Les Amis de Chamarré SAS	Membre du Conseil de surveillance	1 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012	N/A
Monsieur Guy Cornet	Membre du Conseil de surveillance	25 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	N/A
Madame Véronique Legaret	Membre du Conseil de surveillance	25 juin 2008	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013	N/A

Annexe 2

Tableau des résultats de la Société au cours des trois derniers exercices

Annexe 3

Tableau des filiales et participations

Dénomination	Siège social	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts consentis non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés	Chiffre d'affaires
					Brute	Nette					
The Other Wine & Spirits, LLC, ("OWS")	Floride (USA)	[300.000 \$]	[(378.864) \$]	[75.299 %]	[164.986,11 €]	[164.986,11 €]	[676.266,26 €]	[820.000 €]	[(1.408.450) \$]	N/A	[1.419.647 \$]
A/ Filiales Étrangères											

Annexe 4

Texte des projets de résolutions devant être présentés à l'Assemblée générale mixte des associés en date du 25 juin 2009

I. De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

Connaissance prise du rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la Société, du rapport du Conseil de surveillance et du rapport général du Commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'Assemblée générale des associés approuve :

- le rapport de gestion de la gérance et le rapport du Conseil de surveillance ;
- les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe,

tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Ces comptes se traduisent par une perte de 2.534.269 €.

DEUXIÈME RÉOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008)

Connaissance prise du rapport de la gérance sur l'activité et la situation de la Société, du rapport du conseil de surveillance et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, l'Assemblée générale des associés approuve les comptes consolidés, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Ces comptes se traduisent par une perte de 3.338 K€.

TROISIÈME RÉOLUTION

(Approbation des dépenses et charges non déductibles)

En application des dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée générale des associés constate qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges non déductibles.

QUATRIÈME RÉOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée générale des associés, connaissance prise du rapport du Gérant, approuve l'affectation de la perte de l'exercice écoulé s'élevant 2.534.269 €, telle qu'elle lui est proposée par le Gérant. Elle décide, en conséquence, d'affecter l'intégralité de cette perte au poste "Report à nouveau".

L'Assemblée générale des associés prend acte que les capitaux propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social :

L'Assemblée générale des associés constate que la Société n'a pas procédé à la distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CINQUIÈME RÉOLUTION

(Approbation des conventions réglementées visées à l'article L.226-10 du Code de commerce)

L'Assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes, établi, conformément à l'article L.226-10 du Code de commerce, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIÈME RÉOLUTION

(Ratification de la cooptation d'un nouveau membre du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, ratifie la cooptation de Vitifrance Participations, membre et Président du Conseil de surveillance représentée par la Société d'intérêt Collectif Agricole Union de Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), elle-même représentée au Conseil de surveillance de Chamarré par son représentant permanent Monsieur Pierre Salles, en remplacement de la Société d'intérêt Collectif Agricole Union de Vignerons de l'Ile de Beauté (SICA UVIB), cette cooptation a été effectuée par le Conseil de surveillance le 7 octobre 2008.

SEPTIÈME RÉOLUTION

(Quitus à la gérance et aux membres du Conseil de surveillance)

L'Assemblée générale des associés, donne quitus au Gérant de sa gestion au cours de l'exercice, elle donne également quitus aux membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé.

HUITIÈME RÉOLUTION

(Ratification de sûretés)

L'Assemblée générale des associés, après avoir pris connaissance du rapport de la Gérance, approuve et ratifie les documents et sûretés suivants donnés ou à donner par la Société :

la signature d'un contrat de prêt d'un montant total de 2.100.000 € (ci-après le "**Contrat de Prêt**"), conclu entre la Société et CRCA Brie Picardie, CRCA Ile de France et la BRED Banques Populaires (ci-après les "**Prêteurs**") (tel que ce terme est défini dans le contrat de prêt),

le projet d'Acte de Nantissement de Fonds de Commerce conclu entre, *inter alia*, la Société et les Prêteurs (tel que ce terme est défini dans le Contrat de Prêt),

le projet d'Acte de nantissement de Gage Auxiga de 1M€ sur stock nanti (ci-après le "**Gage sur Stock Via Auxiga**"),

le projet d'Acte de nantissement en second rang des comptes de garantie Eurofactor (uniquement pour CRCA Ile de France et BRED) : mise en place à voir entre CRCA Ile de France et BRED (ci-après l' "**Acte de Nantissement en second rang des comptes de garantie Eurofactor**").

Et donne tout pouvoir à son Gérant pour finaliser et signer au nom de la Société tout documents y afférents.

NEUVIÈME RÉOLUTION *(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux résolutions adoptées ci-dessus.

L'Assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux résolutions adoptées ci-dessus.

II. De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION *(Décision à prendre dans le cadre de l'article L. 225-248 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale des associés, lecture faite du rapport de la gérance et délibérant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce constate que :

- les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 approuvés ce jour font apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et,

décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la Société mais de poursuivre son activité.

DEUXIÈME RÉOLUTION
(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux résolutions adoptées ci-dessus.

Annexe 5

Répartition du capital social au 31 mars 2009

Répartition du capital sans exercice des BSA			
Associés	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Renaudat & Associés S.A.S.	1 613 334	1 613 334	27,81 %
Vitifrance Participations	1 372 647	1 372 647	23,66 %
Distillerie des Moisans S.A.S.	80 000	80 000	1,38 %
Société Coopérative Agricole Cave des Producteurs de Jurançon	50 000	50 000	0,86 %
Les Amis de Chamarré S.A.S	180 000	180 000	3,10 %
Managers	120 000	120 000	2,07 %
Investisseurs	2 385 700	2 385 700	41,12 %
TOTAL	5 801 681	5 801 681	100%

Annexe 6

Tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Gérant au cours de l'exercice 2008

1/ Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte du 12 juin 2007

Autorisation	Durée de l'autorisation	Montant	Date d'utilisation par le Gérant	Montant utilisé
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription	18 mois	1.333.334 € (2.000.001 € prime d'émission incluse)	10 août 2007	1.333.334--
Emission de 1.000.000 BSA Managers	26 mois (L'émission de ces BSA Managers permettraient au Managers de la Société de pouvoir maintenir leur pourcentage de participation à hauteur de 6 % maximum dans le capital de la Société suite aux différentes augmentations de capital à venir.)	1.000.000	29 août 2007 et 6 novembre 2007-- nombre total et définitif de BSA Managers est de 237.872 (y compris l'émission de 85.594 BSA Managers décidée le 29 août 2007)	--

2/ Délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 août 2007

Autorisation	Durée de l'autorisation	Montant	Date d'utilisation par le Gérant	Montant utilisé
Emission, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de personnes qui répondent à la définition d'investisseurs qualifiés telle que précisée aux articles L.411-2-II et D.411-1, D-411.2 et D-411-3 du Code monétaire et financier,	18 mois	15.000.000	Le Gérant le 16 octobre 2007 a décidé d'utiliser cette délégation et celle-ci a été définitivement réalisé le 18 octobre 2007	2.385.700 (7.157.100 prime d'émission incluse) ^o